

**RÉPONSES DE LA VILLE DE MONTRÉAL AUX RECOMMANDATIONS
DE L'AVIS DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL**

INTITULÉ

« AVIS SUR LA RÉALITÉ MONTRÉLAISE DES JEUNES AUTOCHTONES »

Préambule

Le 21 juin 2016, lors de la journée nationale des peuples autochtones, le Maire annonçait, en territoire traditionnel non-cédé, que la Ville s'engageait résolument dans un processus de réconciliation. Faisant suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), 2017 va permettre d'écrire un nouveau chapitre dans l'histoire des relations de la ville avec la population et les communautés autochtones et Montréal deviendra la Métropole de la réconciliation.

La Ville reconnaît ainsi la place que les peuples autochtones ont occupée et occupent toujours dans l'histoire et le développement de Montréal. Élaboré dans le cadre d'un dialogue de gouvernement à gouvernement et d'un processus de co-construction avec la communauté, le projet de Métropole de la réconciliation vise, entre autres, à valoriser l'histoire autochtone de Montréal, à améliorer la visibilité de la population autochtone, et à former les fonctionnaires de la ville à l'histoire et aux réalités autochtones. Envisagée d'une manière transversale, la Métropole de la réconciliation permettra de consolider des partenariats avec les organisations autochtones en prévoyant des éléments de co-gouvernance sur certains dossiers.

Finalement, faisant preuve de leadership dans ce dossier, la Ville porte une attention particulière aux recommandations du Conseil jeunesse pour améliorer la réalité des jeunes autochtones à Montréal.

Introduction

Le Conseil jeunesse de Montréal (CJM) a en effet produit un avis portant sur les jeunes Autochtones intitulé « Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones ». Celui-ci a été approuvé par le comité exécutif du 6 avril 2016 et le conseil municipal du 18 avril 2016. Le lancement public a eu lieu le 12 mai 2016. À la demande du vice-président du comité exécutif et responsable de la jeunesse, de la Ville intelligente ainsi que des technologies de l'information, un suivi des 19 recommandations formulées par le CJM a été effectué.

Cette synthèse compile les réponses reçues des services centraux concernés, à savoir le Service de la culture (SC), le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), le Service du développement économique (SDE), le Service des Ressources humaines (SRH) ainsi que le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT). Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a procédé à la collecte et à l'analyse des réponses des différents services centraux sollicités en collaboration avec le Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM), qui pilote le projet de Métropole de la réconciliation.

Dans cette perspective, la Ville met de l'avant, dans sa réponse, l'importance de favoriser le sentiment d'appartenance, la culture et les arts autochtones à Montréal, d'appuyer des mesures qui encouragent l'éducation chez les jeunes autochtones, et de soutenir le logement social et abordable ainsi que le développement économique.

1) APPARTENANCE ET LUTTE À L'EXCLUSION, ARTS ET CULTURE

a. Appartenance et lutte à l'exclusion

RECOMMANDATION 10 – Que la Ville de Montréal contribue au développement du leadership des jeunes Autochtones en faisant notamment la promotion de modèles de jeunes Autochtones inspirants dans ses publications et lors des événements qu'elle tient.

La question de la diversité est considérée avec attention dans les projets et les événements de la Ville, notamment à travers le projet #jeunesse375MTL. Une attention particulière sera apportée aux futurs projets afin de représenter davantage les jeunes Autochtones.

Aussi, le Service des communications de la Ville est en mesure de faire « la promotion de modèles de jeunes Autochtones inspirants » dans ses différentes plateformes de communication destinées aux Montréalais, telles que À Nous Montréal (versions Web et papier) et en favorisant leur représentation dans les différentes campagnes.

RECOMMANDATION 11 – Que la Ville de Montréal et ses arrondissements favorisent, dans un souci de réconciliation, le rapprochement entre les jeunes Autochtones et les jeunes Allochtones par leur offre de services et en développant de nouveaux programmes.

RÉPONSE

À travers ses programmes et projets, la Ville de Montréal réitère sa volonté de proposer à l'ensemble de ses citoyens une offre de services diversifiée. La question de la prise en compte des besoins et du rapprochement entre les jeunes Autochtones et les jeunes Allochtones est considérée avec attention notamment à travers certains projets soutenus par la Ville.

De plus, la Ville effectuera une séance d'information et de sensibilisation auprès des directions d'arrondissements pour les informer de la démarche municipale (Métropole de la réconciliation) et des actions possibles dans leur arrondissement (promouvoir des activités culturellement pertinentes et de rapprochement). Les demandes d'informations et de références des arrondissements sur la question des Autochtones en milieu urbain seront traitées en ce sens (ex. : référence pour de la formation, information sur le projet de métropole de la réconciliation, etc.).

RECOMMANDATION 12 – Que la Ville de Montréal développe, en collaboration avec les organisations autochtones, des campagnes de sensibilisation visant à lutter contre l'exclusion et à déconstruire les préjugés envers les jeunes Autochtones.

RÉPONSE

La Ville compte poursuivre les activités de formation et de sensibilisation sur les Autochtones en milieu urbain auprès de ses services et arrondissements. Une stratégie de communication autour du projet de Métropole de la réconciliation sera développée.

Par ailleurs, le Service des communications sera en mesure de jouer son rôle-conseil auprès des services et arrondissements dans le cadre d'initiatives menées en collaboration avec les organisations autochtones visant à accroître les efforts de sensibilisation auprès des Montréalais.

b. Arts, culture et réappropriation culturelle

RECOMMANDATION 13 – Que la Ville de Montréal favorise la valorisation et le rayonnement de l'art autochtone en assurant un financement soutenu à des organismes de création, de diffusion et de vitrine pour l'art cités en exemple par la communauté autochtone.

RÉPONSE

Plusieurs événements culturels visant à mettre en valeur la création autochtone reçoivent le soutien de la Ville par l'entremise des programmes offerts par le Service de la culture et le Conseil des arts de Montréal:

- ▶ Le Festival Présence autochtone, fondé en 1990, jouit d'une renommée internationale. En 2016, cette fête contemporaine des cultures des Premières Nations et des Inuits se déroule à la Place des Festivals et dans de nombreux autres lieux. Au programme : spectacles de théâtre, de danse, de musique, mais aussi des colloques sur les enjeux autochtones contemporains. Un soutien financier de 40 000 \$ a été octroyé par le biais du Programme de soutien aux Festivals et événements en 2014. Le Conseil des arts de Montréal offre également un soutien financier à cet événement.
- ▶ Le programme Vitrites et marchés du Service de la culture a soutenu Mondial, un événement présentant une série axée sur le numérique des Premières nations d'ici et d'ailleurs (Canada, États-Unis).
- ▶ Espace Ashukan : géré par Feux Sacrés, ce nouveau lieu sur la place Jacques-Cartier a ouvert ses portes en mai 2015. Situé place Jacques-Cartier, l'Espace culturel Ashukan est le premier et le seul établissement permanent qui se consacre à la diffusion des arts, des

artistes et des cultures des nations autochtones du Canada. Cette galerie-boutique respecte les principes du commerce équitable et les clients peuvent y admirer et acheter des œuvres originales et d'autres produits typiques.

- ▶ Le Centre d'histoire de Montréal présente l'*Exposition permanente : Traces, lieux, mémoires* qui relate les premiers contacts avec les Français, la fondation par des missionnaires laïcs, et la Grande Paix de Montréal. Le Centre d'histoire a également produit un Guide de découverte du patrimoine et des cultures des Premières Nations de la région de Montréal en 2011.
- ▶ Le projet DestiNATIONS actuellement à l'étude dans les legs du 375^e de la Ville, se présente comme un pôle de diffusion, de production et de création culturelle de calibre international dédié à la découverte autochtone. Ce projet est appuyé par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

De plus, la Ville s'assurera, dans le cadre de sa future politique culturelle, de la cohérence des événements ou initiatives en arts et en culture autochtone (Ex. : DestiNations) en lien avec les principes de la Métropole de la réconciliation.

Par ailleurs, la Ville évaluera les arrimages possibles avec le projet de Maison des régions pour favoriser le développement économique des peuples autochtones. En cohérence avec l'appel à l'action 13 de la CVR, elle favorisera l'utilisation de certains mots autochtones dans des lieux publics montréalais.

+ Voir réponse du Conseil des arts (recommandation 15)

RECOMMANDATION 14 – Que la Ville de Montréal s'engage à offrir une vitrine pour l'art autochtone de jeunes créateurs et créatrices, notamment en exposant leurs œuvres dans ses propres locaux et en mettant en place un concours d'art public destiné aux artistes autochtones.

RÉPONSE

La Ville possède dans sa collection des œuvres des artistes autochtones : Nadia Myre (2015), Sylvie Paré (artiste anonyme) (2015) et Alec Lawson Tuckatuck (2008). En termes d'art public, on retrouve, au parc Jean-Drapeau, l'œuvre Totem Kwakiult des frères Hunt et une murale inuit au pavillon administratif du Parc réalisée par Elijah Pootoogook, Pudlat et Kumakulk Saggiak, toutes deux acquises en 1967.

De plus, Nadia Myre fait partie du collectif lauréat du concours d'art public pour la nouvelle œuvre dans le projet d'aménagement du chemin de ceinture du Mont-Royal.

RECOMMANDATION 15 – Que le Conseil des arts de Montréal soutienne le développement de carrières artistiques des jeunes artistes autochtones, par le biais notamment de l’organisme Diversité artistique Montréal (DAM), afin de développer davantage son mandat envers les jeunes artistes autochtones.

RÉPONSE

Le Conseil des arts de Montréal s’est doté d’un plan d’action pour la diversité culturelle 2012-2015, dont le deuxième axe vise l’accessibilité des moyens et des réseaux aux artistes issus des Premières Nations ainsi que l’accueil et l’accompagnement des artistes autochtones. Il mène donc, depuis plusieurs années, diverses actions pour le développement de la carrière des artistes autochtones ainsi que des artistes de la relève et de ceux issus de la diversité culturelle.

Le collectif Solawa composé de l’artiste métis Moe Clark a reçu le prix Coup de cœur 2015 du Conseil des arts de Montréal à la Vitrine des musiques locales métissées. Le groupe a bénéficié d’heures de répétition dans les Studios du Conseil et d’accompagnement personnalisé.

La chorégraphe et interprète ojy-cri (ojibwaie et crie) Lara Kramer a bénéficié d’une résidence de création pour la relève en danse du Conseil des arts de Montréal incluant une bourse de création.

En 2015, l’organisme Terres en vues qui produit le Festival Présence Autochtone a reçu 26 000 \$ du programme général de subventions du Conseil des arts de Montréal.

Par l’entremise du programme *Conseil des arts de Montréal en tournée*, les œuvres de différents artistes autochtones ont été présentées sur l’île de Montréal au cours des trois dernières saisons : le documentaire *Mesnak* présenté par la Fondation Québec Cinéma, les expositions *Là où est notre maison/Where our home is*, ainsi que *Reliques et passages* de Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone, sans oublier les documentaires *Le peuple de la rivière Kattawapiskak* et *Québécoisie* présentés par Les Productions Funambules Médias.

Par ailleurs, le Conseil des arts de Montréal appuie DestiNATIONS : Carrefour International des Arts et des Cultures des Peuples autochtones, dans le cadre de l’étude sur la qualité des emplois pour les Autochtones dans les organismes culturels et artistiques autochtones, sur la qualité de la place faite aux jeunes Autochtones dans le secteur culturel et artistique et sur la qualité des emplois occupés par des Autochtones dans des organisations artistiques non autochtones, ainsi que sur les besoins de l’industrie culturelle et artistique autochtone pour assurer des conditions de travail de qualité sur le long terme.

Les résultats de l’étude seront particulièrement utiles et pertinents dans l’analyse des

initiatives et des programmes mis en œuvre par le Conseil des arts de Montréal pour les organismes et artistes autochtones.

RECOMMANDATION 16 – Que le réseau Accès culture consolide son action auprès des artistes autochtones en offrant des programmes, des lieux de création, de diffusion et en facilitant l’incubation et la diffusion des projets artistiques autochtones, notamment par la création d’un appel de projets destiné à l’art autochtone.

RÉPONSE

Réseau Accès culture

Depuis 2008, la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication ont manifesté une volonté claire de consolider et de soutenir la diffusion d’artistes autochtones sur le territoire montréalais, et plus particulièrement chez les diffuseurs du réseau Accès culture. Cet engagement s’exprime par une mesure spécifique de l’Entente (2.2.3 Accueil et diffusion d’artistes autochtones). En 2013 se tenait l’événement *Un printemps autochtone d’art*, à la maison de la culture Frontenac. Cet événement est coordonné par Les Productions Ondinnok, première compagnie de théâtre autochtone au Québec. Une seconde édition a été réalisée en 2015. L’édition 2017 investira plusieurs lieux du réseau.

D’autres projets de diffusion ponctuels ont également été mis en place notamment avec le Wapikoni mobile en 2014 et avec plusieurs artistes en arts de la scène et arts visuels comme Normand Guilbault, Shault (tournée en 2015) et Florent Vollant (tournée en 2016), exposition *La puissance du regard des femmes* en 2016.

Médiation

Le programme montréalais d’action culturelle a permis la réalisation de projets avec des organismes et des participants autochtones. *Diverse Cité* dans l’arrondissement de Saint-Laurent, cocréation avec de jeunes immigrants et Autochtones, *Sanctuaire* des Productions Onishka et le Foyer pour femmes autochtones de Montréal, *Rhizome* des Productions Rhizome et La Marie Debout.

2. ÉDUCATION, EMPLOI ET FORMATION

RECOMMANDATION 5 – Que la Ville de Montréal développe une collaboration et une concertation avec les comités autochtones étudiants des universités montréalaises et les organismes qui travaillent à l'intégration socioéconomique des jeunes Autochtones sur son territoire.

RÉPONSE

La Ville, par l'entremise du Service des ressources humaines est membre du Cercle de l'éducation et de l'employabilité (CEE) du RÉSEAU pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal. Le CEE a pour mission de veiller à ce que tous les Autochtones de la région de Montréal aient accès aux programmes et aux services qui leur permettront d'atteindre leur plein potentiel professionnel et académique. Un de ses objectifs est de partager l'information et de faire la promotion des services et des programmes en lien avec l'employabilité, la formation et l'éducation. Les membres du Cercle sont composés d'intervenants en emploi auprès des Autochtones, de représentants d'institutions scolaires, de représentants de services étudiants autochtones et d'employeurs. Le Service des ressources humaines participe aux réunions mensuelles et aux activités du Cercle. Un des principaux projets du Cercle est l'organisation d'un salon autochtone d'emploi annuel MAMU! au printemps.

De plus, la Ville vient d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin de réaliser le projet « Atesseun! Ateliers Emploi Autochtones » dans le cadre de l'entente Ville-MTESS. Le Service des ressources humaines est impliqué dans ce projet qui vise une meilleure insertion des jeunes autochtones au marché du travail en mettant l'accent sur la connaissance et l'amélioration des compétences essentielles vers la transition à l'emploi.

Par ailleurs, la Ville étudie la possibilité d'inclure les comités autochtones étudiants dans le processus entourant le projet de métropole de la réconciliation.

RECOMMANDATION 6 – Que la Ville de Montréal participe activement à l’employabilité des jeunes Autochtones par le biais de son Programme de parrainage professionnel.

RÉPONSE

Le Service des ressources humaines (SRH) répond favorablement, en partie, à cette recommandation. Les stages de Parrainage professionnel s’adressent à des travailleurs expérimentés des cinq groupes visés par l’accès à l’égalité en emploi, dont les personnes autochtones.

La Ville offrira 50 stages de Parrainage professionnel, chaque année, à compter de 2016. Les offres de stage seront diffusées aux organismes et intervenants préoccupés par l’emploi des Autochtones. Le Service des ressources humaines s’assurera que le taux de nomination préférentielle soit appliqué aux stages en tant que mesure de redressement prévue par la Loi sur l’accès à l’égalité en emploi dans des organismes publics.

RECOMMANDATION 7 – Que la Ville de Montréal poursuive ses actions pour augmenter de 50 % l’embauche d’Autochtones dans son prochain Plan d’action en accès à l’égalité en emploi, et ce, en accordant une attention particulière aux jeunes.

Pour ce faire :

- > qu’elle améliore la diffusion des opportunités d’emploi disponibles à la Ville de Montréal auprès des organismes autochtones;
- > qu’elle offre un soutien financier constant au Salon Emploi Autochtone MAMU!.

RÉPONSE

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d’action pour la diversité en emploi 2016-2019, des liens plus étroits seront développés, notamment par l’utilisation des médias sociaux, entre le Service des ressources humaines de la Ville et les intervenants ciblés par la recommandation.

RECOMMANDATION 8 – Que la Ville de Montréal encourage ses partenaires qui œuvrent au développement de l’entrepreneuriat chez les jeunes, tels que PME MTL et le SAJE, (1) à faire davantage la promotion de leurs services auprès des organismes autochtones et (2) à faciliter l’accès des jeunes Autochtones aux services d’accompagnement, de mentorat et de réseautage actuellement accessibles.

RÉPONSE

Le réseau PME MTL, avec son école des entrepreneurs et ses six pôles de services en accompagnement et en financement, possède un site Internet complet et il est très présent sur les réseaux sociaux les plus populaires auprès des entrepreneurs. Il faudrait que les organismes qui ont pour mission de venir en aide aux jeunes Autochtones jouent

un rôle de référence vers le réseau PME MTL. Le réseau PME MTL possède également des cellules de mentorat. Les entrepreneurs souhaitant bénéficier de ce service peuvent contacter directement le réseau PME MTL.

Une rencontre, entre le réseau PME MTL et les représentants des organismes qui ont pour mission de venir en aide aux jeunes Autochtones, pourra être organisée.

RECOMMANDATION 9 – Que la Ville de Montréal soutienne des initiatives et des programmes qui encouragent la persévérance scolaire chez les jeunes Autochtones, notamment par le biais du Réseau réussite Montréal et par les ententes entre la Ville et le gouvernement.

Montréal, à travers ses actions, soutient Réseau réussite Montréal en tant qu'instance de concertation régionale en matière de lutte au décrochage scolaire et de réussite éducative des jeunes. Par ailleurs, la Ville poursuivra les représentations auprès des différents ordres de gouvernement afin de faire connaître les besoins et les initiatives de la métropole en matière d'intégration en emploi des jeunes Autochtones. Elle intégrera un volet autochtone dans ses représentations auprès de la CSDM, en cohérence avec l'appel à l'action 5 de la CVR et en s'inspirant du projet d'école autochtone en milieu urbain Tshiueten¹ au Saguenay.

De plus, la Ville offrira des séances de sensibilisation et de formation à l'histoire et aux réalités autochtones aux cadres et aux professionnels de la Ville. Finalement, la Ville répond aux demandes d'information et de références des Directions et Services sur la question des Autochtones en milieu urbain (ex. : référence pour de la formation, information sur le projet de métropole de la réconciliation, etc.).

3. ACCUEIL ET VIE QUOTIDIENNE

a. Des logements sociaux et abordables

RECOMMANDATION 1 – Que la Ville de Montréal soutienne des projets de logements sociaux qui s'adressent à des jeunes Autochtones et de jeunes familles autochtones

Et

RECOMMANDATION 2 – Que la Ville de Montréal poursuive ses actions auprès des différentes instances gouvernementales pour que les programmes d'aide financière

¹ Le projet d'école autochtone est né d'une collaboration entre le Centre d'amitié autochtone du Saguenay, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le ministère de l'Éducation du Québec et le Conseil en éducation des Premières Nations. Il permet à vingt jeunes Autochtones, répartis en deux classes de la maternelle jusqu'à la deuxième année, d'aller à l'école dans un endroit qui leur ressemble. <http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2016/08/30/010-nouvelle-ecole-primaire-premieres-nation-quebec-saguenay.shtml>

permettant la réalisation de logements sociaux et communautaires soient reconduits aux prochains budgets et que les Autochtones puissent bénéficier d'un financement dédié.

RÉPONSE

La production de logements sociaux constitue une réponse pertinente aux enjeux soulevés dans l'avis. Des projets destinés spécifiquement aux jeunes ou aux jeunes familles autochtones pourront en effet permettre de répondre aux problèmes de coût de logement et de discrimination à l'accès au logement.

De plus, puisque le programme actuellement en vigueur, AccèsLogis, permet de développer tant des logements de transition que des logements réguliers (« permanents »), il pourrait être utilisé pour répondre à une diversité de besoins qui sont évoqués dans l'avis.

Toutefois, la construction de logements ne sera pas suffisante, à elle seule, pour créer des milieux de vie véritablement aidants. Le rapport insiste à juste titre sur l'enjeu que représente « l'apprentissage de la vie en ville » et de la vie en logement. Il faudrait donc s'assurer que les projets de logement intègrent les ressources nécessaires à un réel accompagnement de leurs locataires.

Ceci implique, d'une part, que des organismes compétents assument le développement et la mise en exploitation de ces logements et, d'autre part, que ces organismes soient assurés de budgets de soutien communautaire suffisants. Il faut noter que ces budgets ne relèvent pas des programmes de logement social de la Société d'habitation du Québec, mais doivent être obtenus par d'autres sources.

Il faut rappeler que la Ville soutient, mais n'initie pas les projets : ceux-ci doivent provenir du milieu et être portés par des organismes coopératifs ou à but non lucratif.

Mis à part l'organisme Projets autochtones du Québec, dont le projet a été complété cette année, la Direction de l'habitation n'a à ce jour reçu aucun projet ou demande émanant d'organismes autochtones. Il apparaît donc prématuré de demander des fonds dédiés, puisque la Ville est en mesure d'accueillir des projets à même les allocations Accèslogis disponibles.

Ainsi, la Ville appuie les recommandations 1 et 2 du Conseil Jeunesse :

- ▶ en invitant les organismes œuvrant auprès des jeunes et jeunes familles autochtones à soumettre des projets (dans le cadre du programme Accèslogis, géré par la Direction de l'habitation de la Ville);
- ▶ en initiant des contacts avec des bailleurs de fonds gouvernementaux (au Québec, le Secrétariat aux Affaires Autochtones et le ministère de la Santé et des Services sociaux), afin que soit garantie la présence de soutien communautaire dans ces projets.

- ▶ en intégrant un volet autochtone aux besoins de la métropole en matière de logement social et abordable dans ses représentations auprès des différents ordres de gouvernement. (Notamment les négociations en cours avec la SHQ, la participation aux consultations de la SHQ et de la SCHL, le suivi de la mise en œuvre du PAMLSA de la CMM, les activités de représentation en collaboration avec les partenaires, etc.);
 - ▶ en travaillant de concert avec les partenaires du milieu (organismes prestataires de services et organisations politiques autochtones et non-autochtones) pour faire connaître les besoins des Autochtones en milieu urbain, dans le cadre du projet de métropole de la réconciliation.
-

b. Santé et services sociaux

RECOMMANDATION 3 – Que la Ville de Montréal soutienne l’implantation de cliniques de soins de santé et de services sociaux traditionnels et culturellement sécurisants pour les jeunes Autochtones et complémentaires au réseau de la santé et des services sociaux du Québec, en facilitant notamment l’accès aux infrastructures et locaux nécessaires à ce type de projets.

Et

RECOMMANDATION 4 – Que la Ville de Montréal soutienne financièrement les maisons d’hébergement pour femmes autochtones en difficulté et les centres d’hébergement pour itinérant(e)s autochtones situés sur son territoire.

RÉPONSE

La Ville tient à préciser que ces recommandations sont principalement en lien avec des compétences provinciales. Cependant, en cohérence avec l’appel à l’action 22 de la CVR, la Ville de Montréal sollicitera le gouvernement relativement au système de soins de santé afin de considérer reconnaître la valeur des pratiques de guérison autochtones et permettre l’utilisation de ces pratiques dans le traitement de patients autochtones, en collaboration avec les aînés et les guérisseurs autochtones, lorsque ces patients en font la demande.

De plus, depuis le début de la période couverte par le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017, la Ville a investi 1 476 909 \$ pour des projets spécifiquement destinés à venir en aide aux personnes autochtones en difficultés, à risque ou en situation d'itinérance dont voici quelques exemples :

- Le projet « Maison autochtone » de l’organisme Projets autochtones du Québec (PAQ). PAQ est le seul site d’hébergement d’urgence destiné spécifiquement aux personnes autochtones. La Maison autochtone qui a débuté ses activités en mai 2015 dispose de 52 places de refuge et de 18 chambres et studios de transition. Le projet est dans l’arrondissement de Ville-Marie, tout près de l’ancien refuge de PAQ, sur la rue de la Gauchetière (près du CHUM). Ce projet vise à accueillir tant les femmes que les hommes autochtones et inuit qui sont dans la

rue, et à les aider dans une démarche de réinsertion sociale qui respecte leur culture. La Ville et plusieurs partenaires gouvernementaux, ainsi que la Société Makivik, ont travaillé ensemble à soutenir ce projet unique.

- Dans le cadre de l'intervention de rue dans l'espace public et afin d'assurer un partage harmonieux de l'espace urbain, la Ville soutient l'organisme *Foyer pour Femmes autochtones* (110 761 \$ en 2016) afin de consolider des pôles d'intervention ciblés au square Cabot notamment auprès des Autochtones.
- La Ville octroie également une contribution annuelle au fonctionnement de PAQ (48 408 \$ - Aide au fonctionnement de l'hébergement d'urgence). Depuis 2016, elle soutient aussi un projet (22 176 \$) d'accompagnement pour femmes autochtones victimes de violence.
- Grâce à l'entente visant la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), la Ville contribue financièrement aux activités de Chez Doris, un centre de jour destiné aux femmes en difficulté, notamment Autochtones. Depuis 2015, la contribution a été doublée, atteignant 67 811 \$ annuellement, pour permettre l'ouverture du centre la fin de semaine.

Par ailleurs, un poste d'agent pivot a été créé pour faciliter les liens avec les communautés autochtones par le Service de police de la Ville de Montréal.

Ainsi, la Ville s'engage à :

- ▶ recueillir de l'information sur les centres de santé holistique autochtone mis en place à Ottawa et Toronto, à documenter le projet, en collaboration avec les services concernés et les autres paliers de gouvernement, puis à évaluer les suites à donner;
- ▶ promouvoir les projets qui visent à aider les femmes autochtones en difficulté à Montréal.

c. Recommandations générales

RECOMMANDATION 17 – Que la Ville de Montréal porte une attention particulière à la question des jeunes Autochtones dans ses plans d'action, planifications stratégiques ou tout autre document similaire produit, notamment, dans le cadre de la prochaine Stratégie jeunesse montréalaise qui viendra remplacer la Stratégie 2013-2017.

RÉPONSE

La Ville de Montréal déploie son offre de service, par l'entremise de ses plans d'action, programmes et projets, de manière inclusive et porte une attention particulière aux différents groupes vulnérables sur son territoire. Dans le cadre du projet de Métropole de la réconciliation, la Ville fait preuve de leadership et améliore ses façons de faire en ce qui a trait aux populations autochtones. Les réponses formulées dans ce document font état de projets en cours et d'initiatives pertinentes mises en place par les différents Services de la Ville qui sont sollicités pour répondre aux recommandations du Conseil jeunesse.

En s'engageant résolument sur le chemin de la réconciliation, des séances de formation aux réalités et à l'histoire autochtones vont être présentées aux employés des différents Services et arrondissements afin de les aider à mieux répondre aux demandes qui leur seront adressées.

La Ville a l'intention de mettre en œuvre plusieurs appels à l'action issus du rapport de la CVR, dont l'appel 57:

« Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires : Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales de s'assurer que les fonctionnaires sont formés sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone ainsi qu'aux enseignements et aux pratiques autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme. »

De plus, la Ville s'assurera, lors de la préparation d'activités de représentation et de la rédaction de différents documents stratégiques, d'inclure la question des Autochtones en milieu urbain.

RECOMMANDATION 18 – Que la Ville de Montréal se dote d'un élu responsable du dossier autochtone. Cette personne aurait principalement à renforcer les liens entre la Ville et la communauté autochtone ainsi qu'à prendre la parole publiquement sur des enjeux relatifs à la communauté.

RÉPONSE

Le dossier de Métropole de la réconciliation est un dossier transversal porté par le maire de Montréal, témoignant de son importance pour la Ville.

La Ville de Montréal désire assurer une présence forte et constante sur la question des Autochtones en milieu urbain. Le maire est bien au fait de l'évolution du dossier et des démarches concernant la métropole de la réconciliation.

RECOMMANDATION 19 – Que la Ville de Montréal se dote de données plus exhaustives sur les jeunes Autochtones résidant sur son territoire, particulièrement des données sur leur intégration socioéconomique, et ce, en appliquant l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).

RÉPONSE

L'équipe de Montréal en Statistiques, qui a déjà introduit l'ADS dans ses analyses, utilise, notamment, les données de Statistique Canada. Les données de recensement sur les Autochtones seront disponibles en 2017. L'analyse sur les jeunes Autochtones sera complétée par l'équipe de Montréal en Statistiques dans les semaines suivant la publication des données de Statistiques Canada.